

Réseau Français des Villes Educatrices

Texte fondateur

Le grand défi du vingt et unième siècle est d'investir dans l'Education. Il est nécessaire que chaque personne soit à même d'exprimer, d'affirmer et de développer son propre potentiel humain, avec ses singularités, sa créativité et sa responsabilité dans un cadre démocratique et solidaire. Les villes, qu'elles soient grandes ou petites, disposent d'un potentiel d'initiatives, d'institutions, de moyens d'information, d'intervention et d'expériences leur permettant de mettre en place d'innombrables démarches éducatrices conduisant à la formation de l'individu.

De ce double constat est née, en 1990, la démarche des Villes Educatrices. A l'initiative de la Ville de Barcelone, 70 villes de 21 pays différents, réunies en congrès se sont engagées à respecter les principes fondateurs de la Charte des Villes Educatrices dite "**Déclaration de Barcelone**"; à ce jour plus de 150 villes ont signé cette Charte. La Ville Educatrice donnera toujours une priorité absolue à l'investissement culturel et à la formation permanente de ses habitants, en agissant contre l'exclusion qu'elle soit économique, sociale ou culturelle. C'est une ville qui n'est pas fermée sur elle-même, qui maintient des relations avec son entourage : d'autres centres urbains de son territoire, mais aussi avec des villes d'autres pays et d'autres cultures, afin de s'enrichir individuellement et solidairement.

Convaincues de la nécessité de l'échange et de la confrontation d'expériences, quelques villes présentes au congrès de Barcelone à réfléchir à une structure permettant de concrétiser cette démarche : l'**Association Internationale des Villes Educatrices**.



Les villes françaises, depuis une vingtaine d'années et plus particulièrement depuis la mise en œuvre de la décentralisation, se sont investies dans une démarche éducative locale, dépassant le domaine strictement scolaire. Elles sont passées d'une simple mise en œuvre de leurs obligations légales (construction et entretien de locaux, dotations de fonctionnement) à des interventions innovatrices, voire de véritables projets éducatifs locaux, globaux et cohérents.

Elles ont souhaité mettre en œuvre une démarche commune, leur permettant :

- d'échanger des informations,
- de confronter des expériences,
- d'organiser des rencontres régulières, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des Villes Educatrices
- de développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.

Elles se constituent en association appelée RESEAU FRANCAIS DES VILLES EDUCATRICES

Fait à Orléans, ce 27 mars 1997